

Comité d'experts spécialisé CES Santé et Bien-être des animaux - CES SABA 2018-2022

**Procès-verbal de la réunion
du 12 octobre 2021**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présents le 12 octobre 2021 - Matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Monsieur Henri BOULOUIS, Monsieur Eric COLLIN, Monsieur Jean-Claude DESFONTIS, Madame Maria Eleni FILIPPITZI, Monsieur David FRETIN, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Nadia HADDAD, Madame Viviane HENAU, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Monique L'HOSTIS, Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU, Monsieur François MEURENS, Madame Elodie MONCHATRE-LEROY, Monsieur Pierre MORMEDE, Madame Carine PARAUD, Madame Ariane PAYNE, Madame Carole PEROZ, Monsieur Claude SAEGERMAN, Madame Gaëlle SIMON, Monsieur Jean-Pierre VAILLANCOURT

- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient absents ou excusés :

Madame Sophie LE PODER, Madame Claire PONSART

Etaient présents le 12 octobre 2021 - Après-midi :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Monsieur Henri BOULOUIS, Monsieur Eric COLLIN, Monsieur Jean-Claude DESFONTIS, Madame MARIA ELENI FILIPPITZI, Monsieur David FRETIN, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Nadia HADDAD, Madame Viviane HENAU, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Monique L'HOSTIS, Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU, Madame Sophie LE PODER, Monsieur François MEURENS, Madame Elodie MONCHATRE-LEROY, Monsieur Pierre MORMEDE, Madame Carine PARAUD, Madame Ariane PAYNE, Madame Carole PEROZ, Madame Claire PONSART, Monsieur Claude SAEGERMAN, Madame Gaëlle SIMON, Monsieur Jean-Pierre VAILLANCOURT

Présidence

Monsieur Gilles MEYER assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Avis relatif à un retour d'expérience sur la crise influenza aviaire hautement pathogène 2020-2021 - Avis - 2021-SA-0022 - 2^{ème} partie

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 28 experts sur 28 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Contexte

Dans la saisine 2021-SA-0022 en date du 10/02/2021, la DGAL indique :

« Nous avons besoin de comprendre quels sont les facteurs qui ont contribué à l'introduction et à la diffusion de la maladie au sein des élevages de palmipèdes notamment dans le Sud-Ouest et dans les Landes, en particulier afin que toutes les leçons soient tirées de cette nouvelle crise.

(...) Divers paramètres devront être étudiés aussi bien comme facteurs d'introduction depuis la faune sauvage que de diffusion entre élevages :

- [Paramètre 1] - Le niveau de biosécurité dans les élevages : des failles de la biosécurité sont pointées du doigt au niveau des élevages mais aussi des opérateurs intervenant dans la filière (p. ex. équipes de ramassage)
- [Paramètre 2] - L'implantation de l'élevage dans une ZRP et/ou une redéfinition des ZRP
- [Paramètre 3] - L'influence dans la dynamique d'infection de fortes densités d'élevages dans la zone (en termes de nombre d'animaux mais aussi de nombre d'élevages)
- [Paramètre 4] - La présence de canards sur parcours extérieurs en période à risque élevé
- [Paramètre 5] - Des systèmes d'élevage divers au sein de la filière. En effet, au sein de la filière palmipède gras existent des systèmes de production très intégrés nécessitant des multiples mouvements au cours de la vie de l'animal et d'autres systèmes autarciques concentrant l'ensemble d'étapes dans une seule exploitation
- [Paramètres 6] - Enfin, d'autres paramètres d'ordre naturel sont à considérer comme des facteurs climatiques ou d'autres facteurs externes, et des facteurs intrinsèques au virus, comme par exemple la capacité de diffusion, son tropisme ou sa résistance dans le milieu extérieur.
- [-Paramètres 7] - Ainsi que tout autre paramètre que vous aurez identifié comme pertinent »

Organisation de l'expertise

Afin d'apporter le plus rapidement possible à la DGAL les premières réponses suite à cette crise sanitaire, l'ensemble des facteurs a d'abord fait l'objet d'une expertise qualitative, prenant en compte les publications accessibles, des informations collectées par le Gecu *via* ses experts ainsi qu'au cours d'auditions. Cette 1^{ère} partie a donné lieu à un avis, signé le 26 mai 2021.

Les paramètres 3 et 5 nécessitaient d'être traités de façon plus approfondie, en s'appuyant sur des approches faisant appel, pour certaines, à de la modélisation. Les approches par modélisation sont en premier lieu dépendantes de l'accès aux données concernant l'épizootie 2020-2021. Or, les délais d'accès à ces données se sont révélés particulièrement longs, ces dernières n'ayant pu être intégralement transmises avant l'été 2021 (données non centralisées, plusieurs structures concernées, besoin de multiples conventionnements pour en autoriser l'accès, ...). En outre, leur exploitation a nécessité une phase de nettoyage des bases de données avant leur analyse, induisant un délai supplémentaire, lui-même incompressible. Ces difficultés ont abouti à un allongement important du processus, rendu non compatible avec les délais initialement fixés par le demandeur.

Dans ces conditions, l'Anses a décidé l'organisation des expertises suivantes, pour répondre aux questions restantes de la saisine :

- Conduire une évaluation de risque comparée des différents types d'élevages en fonction des facteurs de risque d'introduction et de diffusion de l'IAHP (paramètre 5). Ce point fait l'objet de la présentation en CES de ce jour.
- Utiliser la modélisation construite à partir de l'exploitation des données de l'épizootie de 2016-2017, une première analyse ayant montré son adaptabilité à la situation de 2020-2021 (paramètre 3). Cette partie fera l'objet d'un avis ultérieur.

L'Anses a confié l'expertise au Gecu « Influenza 2020-2021 », groupe complété par une rapporteure. Les membres du Gecu (en totalité ou pour partie) se sont réunis les 19/05, 09/06, 05/07, 10/09 et 01/10/2021. Le projet de rapport est présenté au CES pour validation en CES de ce ce 12/10/2021.

Discussion

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- L'importance du nombre de souches introduites dans le Sud-Ouest (2) n'est pas si différente de celle introduite dans le Grand Ouest (3).
- Par ailleurs, il n'est pas aisé de distinguer à la lecture si le nombre de souches introduites dans des élevages des différentes régions reflète des failles liées à la biosécurité ou s'il est lié à une différence de diversité des souches/sous-types qui circulaient alors dans chacune de ces régions, ou encore s'il s'agit d'un mix de ces paramètres. Les experts du Gecu indiquent que leur analyse a tenu compte à la fois de leur expérience de terrain et des résultats de l'étude du gène M. Celle-ci avait permis de démontrer qu'il y avait des introductions plus diversifiées dans la région du Grand-Ouest, liées à une plus grande exposition à la faune sauvage. Ces résultats ont été confirmés avec le typage des sous-types.
 - Les experts du CES SABA souhaiteraient que le facteur de risque « Manquements à la biosécurité interne et externe en élevage et entre élevages » soit davantage explicité afin de pouvoir distinguer quelles mesures de biosécurité ont un impact sur le risque d'introduction ou le risque de diffusion. Il est proposé d'introduire les termes de « bioconfinement » / « biocompartimentation » / « bioexclusion » et leurs définitions
 - L'aspect archétypal des élevages décrits sera souligné, de même que leur localisation régionale majoritaire.
 - Il sera souligné que la méthode appliquée vise à déterminer un risque d'introduction ou de diffusion relatif entre les types d'élevage. Elle ne permet pas d'avoir une idée de l'importance du risque pour chaque élevage. Par ailleurs, il conviendra de préciser que cette évaluation des experts est fondée sur le retour d'expérience de la crise 2020-2021 et n'est pas nécessairement extrapolable à des situations épidémiologiques différentes.

- Même si, parmi les élevages-types, les « élevage de canards Prêts à gaver (PAG) en filière longue de type 2 » représentent un risque de diffusion du virus bien inférieur aux « petits élevages autarciques de canards » et « élevage de canards PAG en filière longue de type 1 », il est souligné que les grands effectifs présents dans ce type d'élevage favorisent l'émergence de virus hautement pathogènes et le développement d'épizooties. Ce point sera discuté en Gecu afin de statuer sur l'insertion ou non d'une phrase à ce propos, qui relève d'une autre problématique que celle posée par la saisine (i.e. risque d'évolution de virus IAFP en IAHP au sein des élevages, et non introduction depuis la faune sauvage).

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.
Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative au retour d'expérience sur la crise influenza aviaire hautement pathogène 2020-2021 - Avis - 2021-SA-0022 - 2^{ème} partie

M. Gilles MEYER
Président du CES SABA 2018-2022